



DOCUMENT DE TRAVAIL

Étude de cas sur l'alimentation scolaire: Sénégal

Préparé par le Consortium de recherche sur la santé et la nutrition en milieu scolaire, une initiative de la Coalition pour l'alimentation scolaire.

Soumis par:

Sidy Tounkara, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

Seyni Kebe, Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR)

Ibrahima Hathie, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

Laure Tall, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

Juin 2024

Table des matières

Contexte historique	1
Profil du pays.....	1
Population et économie	1
Enseignement.....	1
Sécurité alimentaire, nutrition et santé	3
Conception et mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire	4
Description	4
Objectifs des cantines scolaires	4
Couverture.....	5
Ciblage	5
Type de repas	6
Normes nutritionnelles	6
Approvisionnement.....	7
Cadre juridique et évolution des politiques publiques	8
Coûts de mise en œuvre	9
Financement.....	10
Suivi et évaluation.....	12
Leçons apprises et meilleures pratiques	12
Défis et recommandations.....	13
Remerciements	15
Ressources et base de données	15
Auteurs correspondants	17
Citation.....	17
Annexe	18

Note aux lecteurs

Les documents de travail publiés par le Consortium sont des versions préliminaires de documents de recherche qui n'ont pas été publiés dans un journal ou évalués par le biais d'un processus de révision par les pairs. Le but de leur circulation est de partager les données existantes, de faciliter l'analyse comparative et de stimuler les collaborations. Le contenu ou les opinions exprimées dans le document sont la seule responsabilité de l'auteur(e) ou des auteur(e)s et n'engagent les points de vue du Consortium de recherche sur la santé scolaire et la nutrition. Toute erreur de commission ou omission n'engage que les auteur(e)s et ne peuvent être attribuées à l'une des institutions mentionnées précédemment.

Sigles et Abréviations

Sigles/Abréviations	Significations
AMOPAR	Appui à la Mise en Œuvre du Plan Alimentaire territorial de Rufisque
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BALISE	Base de données de l'Alimentation Scolaire au Sénégal
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CCS	Commission Cantines Scolaires
CDR	Conseil Départemental de Rufisque
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CGE	Comités de Gestion des Ecoles
CH	Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest
CI	Counterpart International
CICODEV Africa	The Pan-African Institute for Citizenship, Consumers and Development
CNDN	Conseil National de Développement de la Nutrition
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
DCaS	Division des Cantines Scolaires
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
EDS Continue	Enquête Démographique et de Santé Continue
ESAN	Enquête de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
GAASS	Groupe des Amis de l'Alimentation Scolaire au Sénégal
GCNF	Global Child Nutrition Foundation
GMSANE	Groupe Multi-Sectoriel des Acteurs de l'Alimentation et de la Nutrition à l'École
GPE	Global Partnership for Education
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
NIAMDE	Manger en Alpular
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation
PDEF	Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAS	Programme National d'Alimentation Scolaire
PNDN	Politique Nationale de Développement de la Nutrition
PPCS	Programme Présidentiel de Cantines Scolaires
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSMN	Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition
RPASMDS	Réseau des Parlementaires pour l'Alimentation Scolaire et la Modernisation des Daaras au Sénégal
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SABER	Systems Approach for Better Education Results
SADMAD	Système Alimentaire Durable et lutte contre la Malnutrition en région de Dakar
SASSE	Système de Suivi de l'Alimentation Scolaire au Sénégal
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
USDA	United States Department of Agriculture

Contexte historique

La question de l'alimentation scolaire a gagné progressivement en importance dans les programmes d'éducation au Sénégal. En effet, en 1963, un Service des cantines, des jardins et des œuvres scolaires furent créés pour soutenir la dynamique de scolarisation, surtout en milieu rural et initier les élèves aux travaux agricoles et d'élevage. En 2000, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) déroule le Programme de Développement de l'Education et de la Formation (PDEF) qui met en exergue la nécessité de promouvoir l'alimentation scolaire. En 2002, la Cellule d'Orientation et de Gestion des cantines scolaires est créée et mise sous la tutelle du MEN mais présidée par le directeur de cabinet du ministre de l'Education nationale. En avril 2009, la Division des Cantines Scolaires (DCaS) est créée au MEN et rattachée au Secrétariat général. Son rôle est d'assurer la prise en charge politique de la question de l'alimentation scolaire au Sénégal. En juin 2009, un Chef est nommé à la DCaS qui a pour mission de « promouvoir le développement des cantines scolaires, assurer la planification, la coordination et le suivi-évaluation de tous les programmes et opérations sur les cantines scolaires ». Elle est composée de trois bureaux : planification et coordination du fonctionnement des cantines scolaires ; formation, partenariat et communication; suivi-évaluation (République du Sénégal, 2011).

Profil du pays

Population et économie

Tableau 1 : Indicateurs de la démographie et de l'économie du Sénégal¹

Population totale (2023) ^a	Nombre total de personnes âgées de moins de 19 ans ^a	Nombre total de personnes employées dans le secteur agricole ^b	Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant (2022) ^c
18 032 474	50%	27,4% de la population active	1 598,7 USD

Enseignement

L'enseignement scolaire peut être subdivisé en quatre niveaux : le préscolaire, l'élémentaire, l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire. Les données présentées dans les paragraphes qui suivent sont tirées du rapport national provisoire de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education du Ministère de l'Education Nationale (DPRE/MEN) sur la situation de l'éducation en 2022.

L'enseignement préscolaire cible les enfants de 3 à 5 ans. Il y avait 4 286 établissements préscolaires en 2022 dont 40,9% du public, 40,7% du privé et 18,4% de structures communautaires et associatives. Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) a été évalué à 18,2% en 2022 dont 19,8% chez les filles contre 16,7% chez les garçons.

^{1 a} https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-10/RAPPORT-PRELIMINAIRE-RGPH-5_2023-.pdf

^b https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/Rapport-final-EHCVM-11092021%20vf-Senegal%20004_1.pdf

^c <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=SN>

Tableau 2 : Etablissements, élèves et cantines scolaires au Sénégal (DPRE/MEN, 2022)

Niveaux	Nombre total d'élèves	Nombre total d'écoles	Taille moyenne des classes	Nombre d'enfants participant aux repas scolaires	Pourcentage d'enfants éligibles aux repas scolaires gratuits
Préscolaire	287 399	4 286	28	33 051, soit 11,5% des élèves et 19,6% des écoles	100
Elémentaire	2 321 323	10 990	37	19% des écoles sont dotées de cantines scolaires	100
Moyen	841 180	1 405	46	22,4% des écoles sont dotées de cantines scolaires	100
Secondaire	371 561	1 129	37	18,8% des écoles sont dotées de cantines scolaires	100
Total	3 821 463	17 810	37	En moyenne, 19,95% des écoles sont dotées de cantines scolaires	100

L'enseignement élémentaire concerne la tranche d'âge 6-11 ans et comprend six niveaux : le Cours d'Initiation, le Cours Préparatoire, les Cours Elémentaires (1^{ère} et 2^{ème} année) et les Cours Moyens (1^{ère} et 2^{ème} année). Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE). On dénombrait 10 990 établissements de l'élémentaire en 2022 dont 81,6% du public, 18,2% du privé et 0,3% du communautaire et de l'associatif. La population scolarisable est évaluée à 2 781 669 en 2022 dont 48,9% de filles. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire est estimé à 83,5% en 2022 dont 91,2% chez les filles contre 76% chez les garçons. Le taux de réussite au CFEE est à 73,80% en 2022 dont 73,26% chez les filles contre 74,50% chez les garçons.

Tableau 3 : Données de scolarisation des enfants entre 3 et 18 ans (DPRE/MEN, 2022)

Niveaux	Nombre d'enfants en âge d'être scolarisé	Ratio filles scolarisables	Nombre total d'enfants scolarisés	Ratio filles scolarisées	Taux brut de scolarisation	Ratio enfants Scolarisation publique	Ratio enfants Scolarisation privée	Ratio enfants Scolarisation associative et communautaire
Préscolaire 3 – 5 ans	1 576 870	48,6%	287 399	52,8%	18,2%	45,1%	41,9%	13%
Elémentaire 6 – 11 ans	2 781 669	48,9%	2 321 323	53,5%	83,5%	82,1%	17,8%	0,2%
Moyen 12-15 ans	1 614 623	49,3%	841 180	54,3%	52,1%	81,6%	18,3%	0,1%
Secondaire 16 – 18 ans	1 102 928	49,6%	371 561	54,8%	33,7%	72,8%	27%	0,2%

L'enseignement moyen comprend quatre niveaux (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et concerne la tranche d'âge 12-15 ans. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Le Moyen disposait de 1 405 établissements dont 74,6% du public. Le TBS du Moyen est à 52,1% en 2022 dont 57,4% chez les filles et 47% chez les garçons. Le taux de réussite au BFEM est à 70,38% dont 67,96% chez les filles et 73,52% chez les garçons en 2022.

L'enseignement secondaire, qui comprend l'enseignement général et la formation professionnelle et technique, comporte trois niveaux d'études (seconde, première et

terminale). Le TBS au secondaire général est estimé à 33,7% en 2022 avec un avantage pour les filles (37,2%) contre 30,2% pour les garçons. Le taux de réussite au Baccalauréat est évalué à 51,99% en 2022 avec 49,67% chez les filles contre 54,89% chez les garçons. Concernant la formation professionnelle et technique, on a recensé 406 établissements en 2019 dont douze (12) lycées techniques publics. Le secteur privé y est important car il concentre 70,4% des structures de formation (ANSD, 2022).

Sécurité alimentaire, nutrition et santé

➤ Insécurité alimentaire :

En 2022, le rapport de l'Enquête de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (ESAN) décrit un tableau peu reluisant pour de nombreux ménages sénégalais (SECNSA, 2023a). Sur la base de l'échelle d'insécurité alimentaire, un indicateur qui mesure la perception de l'accès des ménages à l'alimentation, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est évaluée à 27,9%. La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère est plus élevée chez les ménages résidant en milieu rural (32,4%) que ceux du milieu urbain (23,6%). Il existe également des disparités selon la région de résidence du ménage. Ainsi, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est plus élevée dans les régions de Ziguinchor (49,7%), de Kaffrine (45,9%), de Kolda (41,2%) et de Matam (39,4%). L'enquête ESAN note que dans les départements de Malem-Hodar (54,3%), Kounghoul (53,9%), Ziguinchor (53,9%), Salémata (50,3%), Oussouye (48,9%), Podor (48,0%), Médina Yoro Foulah (47,2%), Bignona (45,9%), presque 1/2 ménage vit une situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère. En comparant les données de sécurité alimentaire du Sénégal avec celles de l'Afrique de l'Ouest, le pays fait mieux que la sous-région même si la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave reste élevée. Le risque d'exposition de la population à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal est déterminé par l'outil appelé le Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH). Il a permis de montrer, en 2024, que 2,6% de la population du Sénégal ont besoin d'assistance alimentaire lors de la période de soudure (SECNSA, 2024).

- **Retard de croissance des enfants de 5 à 19 ans** : – données non disponibles
- **Carence en micronutriments chez les enfants de 5 à 19 ans** : prévalence de l'anémie des adolescentes de 57,2% en 2017²
- **Maigreur chez les enfants de 5 à 19 ans en 2016** : garçons 12,4% et filles 6,3%³
- **Surcharge pondérale chez les enfants de 5 à 19 ans en 2016** : garçons 5,7% et filles 13,4%
- **Obésité chez les enfants de 5 à 19 ans en 2016** : 1 % garçons et 2,5% filles

La nutrition des enfants de moins de 5 ans est décrite en annexe 1.

² Le Dain, A. S., Sagalova, V., Sodjinou, R., Tou, E. H., Ntambi, J., Vollmer, S., & Zagre, N. M. (2021). Levels and trends of adolescent girl's undernutrition and anemia in West and Central Africa from 1998 to 2017. *Journal of Global Health*, 11. doi: [10.7189/jogh.11.13006](https://doi.org/10.7189/jogh.11.13006)

³ Global Nutrition Report. <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/western-africa/senegal/>

Conception et mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire

Description

Au Sénégal, les programmes des cantines scolaires ont connu des évolutions dans le temps. En 2015, l'Etat du Sénégal ambitionnait de mettre en place un programme national de cantines scolaires autonome et durable. Cependant, le fait marquant est la présence de partenaires extérieurs tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), Counterpart International (CI) et Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) mais aussi des ONG comme le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), The Pan-African Institute for Citizenship, Consumers and Development (CICODEV Africa), entre autres, qui ont largement soutenu les programmes des cantines scolaires.

Parmi ces acteurs, le PAM occupe une place prépondérante en tant que premier opérateur historique. Le modèle du PAM a évolué dans le temps. Dans ses premières interventions, l'approvisionnement des cantines scolaires se faisait principalement en produits importés puis en combinant ces derniers avec les produits locaux. Actuellement, la politique d'approvisionnement est faite par du cash transfert pour favoriser les achats locaux.

CI vient de boucler le programme SUKKAABE JANNGO I qui couvrait, en juillet 2023, 270 écoles élémentaires et préscolaires dans le Sud du Sénégal et qu'il mettait en œuvre depuis 20 ans dans les régions de Matam et de Saint-Louis. Une autre phase de ce programme, en cours d'exécution dans les régions de Kolda et de Sédhiou, cible 79 292 élèves pour 285 écoles préscolaires et élémentaires. Le modèle de CI combine des vivres importés, des vivres achetés localement et des vivres issus de la contribution communautaire à travers une stratégie de durabilité avec les communautés.

De nouveaux acteurs comme le GRDR, AVSF et CICODEV Africa adoptent des modèles de cantines adossées à la production locale. En 2023, les programmes Appui à la Mise en Œuvre du Plan Alimentaire territorial de Rufisque (AMOPAR) et NIAMDE (manger en Alpular) cumulés du GRDR et de ses partenaires couvraient 70 écoles dont 10 collèges et lycées pour 15 000 élèves dans 9 départements du Sénégal. Une des spécificités de ces programmes est l'expérimentation d'un nouveau modèle de cantines en zones urbaine et périurbaine dans le département de Rufisque à travers la cuisine centrale. Ce modèle vise à responsabiliser les collectivités territoriales, à trouver d'autres sources de financements et à promouvoir une gestion centrée sur les achats locaux.

Objectifs des cantines scolaires

Généralement, l'ensemble des programmes vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et améliorer la situation nutritionnelle des enfants scolarisés dans les milieux les plus défavorisés. A ces objectifs initiaux, s'ajoutent la promotion du consommateur local et la volonté de faire de la cantine scolaire un levier économique pour les agriculteurs. Par ailleurs, les cantines scolaires peuvent jouer un rôle de cohésion sociale et de solidarité entre les élèves. En effet, le fait de prendre le repas ensemble peut contribuer au vivre ensemble et au développement de l'esprit de partage chez les enfants.

Au final, les programmes des cantines scolaires cherchent à contribuer à plusieurs secteurs de développement comme la protection sociale (transfert de revenus, sécurité alimentaire des ménages), l'éducation (apprentissage, inscription et éducation des filles), l'agriculture

(économie rurale et systèmes alimentaires), la nutrition et la santé (diversité alimentaire, croissance et développement) (Adelman et al, 2008; Drake et al, 2017).

Couverture

Depuis 2014, l'accent est mis sur le modèle d'une gestion plus décentralisée des cantines scolaires qui permet le transfert direct des ressources de l'Etat central vers les écoles. Un enseignant est désigné dans chaque école publique pour aider la Commission Cantines Scolaires (CCS) dans la gestion des cantines scolaires, notamment la remontée d'informations vers les Inspections de l'Education et de la Formation (IEF). Les initiatives d'alimentation scolaire sont confiées aux Comités de Gestion des Ecoles (CGE) créés par le Décret n°2014-957 du 4 août 2014. Ces derniers sont composés de représentants de la communauté locale, de directeurs d'écoles, d'enseignants, de parents d'élèves et de conseillers municipaux. Les CGE sont chargés « d'administrer les ressources et de coordonner toutes les activités de la cantine scolaire, y compris l'achat, le stockage et la préparation des repas scolaires. Une fois que les écoles auront reçu les fonds, le CGE élaborera le menu, le plan d'achat et procédera aux achats» (Swensson, 2020, p. 21).

La réponse de l'Etat sénégalais à la Covid-19 aurait permis de doter, en 2021, 637 écoles primaires fréquentées par 107 000 élèves de cantines scolaires dans 7 régions en ciblant les zones rurales et périurbaines défavorisées avec un soutien financier du Global Partnership for Education (GPE) de 552 millions de FCFA⁵ (Gonese et Saroumi, 2023, p. 15). Entre 2012 et 2021, le taux de couverture des écoles publiques en cantines scolaires est passé de 53% à 15,3% en 2018 puis à 12% en 2019 avant d'atteindre 13% en 2021 (Diagne, 2024). Cette baisse s'explique par la diminution des ressources des bailleurs extérieurs notamment le PAM, la faiblesse de la reprise du financement des cantines par l'Etat du Sénégal et, peut-être, aussi par les effets de la Covid-19. A ce niveau, il faudrait noter que le Programme Présidentiel de Cantines Scolaires (PPCS) qui devrait faire grimper le taux de couverture à 70% des enfants scolarisés dans le public sur 5 ans dans les 14 régions du pays n'est pas encore effectif (Diagne et Ndiaye, 2023). En 2022, 19,6% des écoles du Préscolaire, 19% des écoles de l'Elémentaire, 22,4% des écoles du Moyen et 18,8% des écoles du Secondaire disposaient de cantines scolaires (DPRE/MEN, 2022). Toutefois, les chiffres de l'Etat de l'alimentation scolaire dans le monde montrent que 17% des élèves du primaire au Sénégal sont touchés par les cantines scolaires (PAM, 2022, p. 54).

Ciblage

Le Guide des cantines scolaires, révisé en 2016, définit quelques principes qui régissent la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire au Sénégal. Il s'agit des principes de respect du droit à une alimentation saine, équilibrée et suffisante, d'équité pour plus d'efficacité et d'efficience, de transparence, de reddition des comptes et de durabilité promouvant la consommation de produits locaux (République du Sénégal, 2016, p. 15).

Pour ce qui relève du choix des bénéficiaires, il est guidé par les critères de réduction des disparités géographiques, de ciblage des enfants issus de ménages vulnérables dans l'objectif d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui impacte positivement sur le niveau de performance scolaire tout en incitant les familles démunies à envoyer leurs enfants à l'école. Finalement, les régions et les groupes sociaux ciblés par les programmes d'alimentation scolaire sont ceux qui sont plus affectés par l'insécurité alimentaire, la malnutrition et des performances scolaires faibles (PAM, 2023b). D'ailleurs, la carte de la

⁴ <https://www.juriafrica.com/lex/decret-2014-957-4-aout-2014-50204.htm>

⁵ Franc de la Communauté Financière d'Afrique : 655,957 F CFA équivalent 1 euro.

situation alimentaire et nutritionnelle du Sénégal produite par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA) montre que les zones d'intervention du PAM se superposent avec les départements sous pression alimentaire (SECNSA, 2023b, p. 5). Pour le ciblage de CI, il s'agit des écoles qui ont un effectif d'un minimum de 100 élèves, un cycle complet mais qui n'ont pas de cantines scolaires, des écoles dont l'accès géographique par « petit camion » pour livrer les vivres est facile, des écoles qui centralisent les villages éloignés et, enfin, des écoles situées en zone rurale.

Type de repas

Pour le modèle du PAM, un transfert monétaire de 70 FCFA par jour et par élève en 2 jours par semaine est fait pour disposer d'au moins deux repas chauds par semaine. La ration alimentaire journalière standard du déjeuner est composée de : 150 g de céréales, 40 g de légumineuses, 15 g de l'huile végétale enrichie en Vitamine A et 4 g de sel iodé. Pour le petit déjeuner, cette ration est composée de : 30 g de farine locale, 40 g de légumineuses, 15 g de l'huile végétale enrichie en Vitamine A et 4 g de sel iodé. Les céréales ciblées sont le riz, le mil, le maïs, le fonio tandis que les légumineuses servies sont le niébé, l'arachide, le petit pois. En plus de ces aliments, il faudrait tenir compte des condiments et autres produits non fournis par le PAM mais ajoutés grâce aux contributions des parents et des communautés (PAM, 2023a).

Les types de repas servis dans les programmes du GRDR, AVSF, CICODEV Africa sont le petit déjeuner et le déjeuner. Le petit déjeuner est composé de céréales locales (bouillie de mil et/ou de maïs, du pain avec la sauce de niébé) et servi 3 fois dans la semaine alors que le déjeuner est servi 2 fois par semaine. Dans le département de Rufisque, la viande ou le poisson et les légumes sont fournis dans chaque repas.

Le programme SUKAABE JANGO I de CI donnait 5 petits déjeuners et 2 déjeuners par semaine aux élèves de l'élémentaire et 5 petits déjeuners seulement pour les élèves du préscolaire. Pour le nouveau programme, il s'agit de 3 petits déjeuners et 2 déjeuners pour le primaire et 5 petits déjeuners pour le préscolaire en plus des rations à emporter pour les élèves qui ont un taux d'assiduité supérieur à 90% chaque trimestre. Une cantine dans une école préscolaire fonctionne cinq jours par semaine. Cependant, elle ne propose que des petits déjeuners composés de 60 g de céréales (mil, farine enrichie, riz enrichi ou semoule de maïs), de 25 g de légumineuses (lentilles, petits pois, haricot mungo, niébé et boulgour) et de 10 g d'huile, du lundi au vendredi. Le petit déjeuner, ainsi que le déjeuner, de chaque école élémentaire est composé de 100 g de céréales et de 45 g de légumineuses assorties de 10 g d'huile.

Normes nutritionnelles

Pour rappel, la vision du Sénégal en matière de nutrition est la suivante : « un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel optimal en adoptant des comportements adéquats ».6 Le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN) a la charge d'« assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement de la Nutrition 2015-2025 (PNDN) » qui érige l'approche multisectorielle et intersectorielle en modes opératoires y compris le secteur de l'école.

Le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal 2018-2022 (PSMN)⁷ prévoyait la mise en place de « standards pour les repas scolaires sains et nutritifs basés sur la valorisation des produits locaux, la formation des cuisinières et autres personnels des cantines scolaires aux bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition, la mise à jour du carnet de recettes culinaires

⁶ <https://cndn.sn/la-vision-du-senegal-en-matiere-de-nutrition/>

⁷ Le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal 2024-2028 élaboré par le CNDN est en attente de validation.

pour les cantines scolaires, ainsi que du document de politique de cantine scolaire et du guide de mise en place et de gestion des cantines scolaires » (Diagne et Ndiaye, 2023, p. 12).

Le Guide des cantines scolaires de 2016 donne quelques orientations nutritionnelles. Pour un repas équilibré, le principe des mélanges multiples en termes de nutriments, de produits alimentaires pour élargir la gamme des aliments et prévenir efficacement les risques de carence nutritionnelle prévaut. Un menu équilibré requiert un aliment énergétique de base issu des céréales (mil, riz, maïs), un aliment supplémentaire riche en énergie (huile végétale, graisse, sucre), un aliment riche en protéine animale (lait, œuf, poisson, viande) ou en protéine végétale (arachide, niébé, haricot, lentilles, pois) et un aliment riche en micronutriments issus de vitamines et minéraux (fruits et légumes). Au-delà de ces normes nutritionnelles, le Guide des cantines scolaires prévoit, dans les zones à problème de consommation de micronutriments, de recourir à des aliments enrichis en micronutriments (vitamine A, fer, acide folique, zinc) et de s'allier aux structures médicales pour renforcer les apports en micronutriments sous forme médicamenteuse. A cela, s'ajoute l'utilisation du sel iodé dans les repas dont la teneur peut aller de 3 à 6 g par enfant et par jour en cas de prévalence de goitre chez les élèves (République du Sénégal, 2016, pp. 48-49). Par ailleurs, 6,9% des 287 399 élèves du Préscolaire ont bénéficié de la supplémentation en fer alors que les 16,9% ont reçu de la supplémentation en vitamine A en 2022 (DPRE/MEN, 2022, p. 38-39).

Tableau 4 : Panier de référence et sa valeur nutritionnelle au Sénégal (CRES, 2017)

Produits	Préscolaire	Élémentaire
Céréales	80/100 g	150 g
Légumineuses (remplaçables par du poisson ou de la viande)	20 g	40 g
Huile végétale enrichie en vitamine A	10/20 g	15/20 g
Sel iodé	3 g	4 g

Cependant, les normes nutritionnelles du Guide des cantines scolaires sont peu respectées. Les repas servis ont moins d'aliments riches en micronutriments c'est-à-dire des fruits et des légumes. Par exemple, un établissement sur cinq ne fournit pas les besoins nutritionnels journaliers aux élèves. Si les plats semblent être diversifiés dans la majorité des établissements, ce n'est pas forcément le cas pour les repas qui sont, par ailleurs, moins équilibrés (Diagne, 2023).

Approvisionnement

Avec le PAM, le système d'approvisionnement des écoles a évolué en faveur des achats locaux et de l'optimisation des coûts de la logistique. Le système s'est digitalisé. Les écoles bénéficiaires échangent ainsi leur transfert monétaire, auprès des détaillants identifiés par les CGE agréés par le PAM, contre des aliments. Tout d'abord, un plan de distribution est élaboré et validé. Ensuite, le transfert monétaire est effectué. Une réunion de planification des achats se tient dans chaque école avec les directeurs, les CGE et les détaillants. Par la suite, l'achat et le retrait des denrées alimentaires se font chez le détaillant par le gestionnaire de la cantine. Enfin, les denrées sont stockées et gérées par les gestionnaires des cantines et les CGE avant d'être cuisinées avec l'aide des communautés et consommées par les élèves (PAM, 2023b).

Pour CI, la requête des besoins en vivres auprès de l'United States Department of Agriculture (USDA) se fait sur une base annuelle. S'ensuivent l'achat par l'USDA et l'expédition jusqu'au port de Dakar. Ces vivres sont entièrement exonérés par l'Etat du Sénégal. Les vivres sont stockés dans un magasin principal pour ensuite les distribuer dans les écoles. Sur la durée du projet SUKAABE JANNGO I 2018-2023, six produits de base (farine, boulgour, riz, lentilles, pois verts et huile de tournesol) ont été importés pour un total de 2 920 tonnes (CI, 2023, p. 21).

Les achats locaux (le mil, le niébé, la farine enrichie et la semoule de maïs) sont la deuxième source d’approvisionnement avec un processus d’achat géré par les IEF et les écoles qui se constituent en groupe d’achats. Les producteurs et transformateurs qui gagnent les appels d’offres livrent aussi les vivres au niveau du magasin central. La troisième source d’approvisionnement des cantines scolaires du modèle de CI est les champs communautaires et jardins scolaires (106 créés dans les régions de Saint-Louis, Sédhiou et Kolda) appuyés par le programme avec un suivi technique et la distribution d’intrants pour augmenter leur capacité de production. Ce qui permet aux producteurs de donner une partie de leur production à l’école. Cette production, constituée de fruits et légumes, de patate douce à chair orange, vient enrichir les préparations des écoles.

Le GRDR accompagne les CGE et les collectivités territoriales à prendre en charge les approvisionnements des cantines scolaires. Sur le modèle des cuisines centrales, l’argent est transféré au comité de suivi et de gestion mis en place par arrêté communal. Le comité identifie des producteurs de la localité et organise un atelier de négociation des prix, signe des contrats d’approvisionnement avec eux (IPAR et Inter-Réseaux, 2024). Pour AVSF, des contrats tripartites sont signés entre l’école, les producteurs et les comités de gestion pour accompagner les acteurs dans la contractualisation avant de transférer la responsabilité totale des achats aux CGE. Les relations entre les petits producteurs, les organisations paysannes ou les coopératives agricoles, les commerçants, les CGE, les cuisinières, les communautés et les élèves sont régies par des flux en vivres, des flux financiers et des flux de travail au niveau des différents maillons de la chaîne de l’alimentation scolaire (PAM, 2023b). Pour l’exercice 2022-2023, le projet Cantines modèles du PAM, exécuté dans 6 régions et 12 départements, a fait la promotion des produits locaux en construisant des poulaillers dans 15 écoles, en mettant en place des jardins scolaires dans 14 écoles, en plantant 300 arbres fruitiers dans 7 écoles, sans oublier le volet formation des cuisinières et des membres des CGE (PAM, 2023a). Actuellement, le modèle d’approvisionnement des cantines scolaires au Sénégal semble plus orienté vers une gestion décentralisée multipartite opérée dans un environnement politique, institutionnel et juridique en évolution.

Cadre juridique et évolution des politiques publiques

En 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE) considère l’alimentation scolaire comme un élément de la politique générale de la protection sociale qui peut s’appuyer sur la valorisation de la production locale. En effet, le PSE « identifie l’alimentation scolaire comme un filet de sécurité sociale et une opportunité pour la valorisation de la production locale » (République du Sénégal, 2014). De plus, le Programme d’Amélioration de la Qualité, de l’Équité et de la Transparence de l’Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) fait des cantines scolaires un levier de performance pour permettre à plus d’élèves de bénéficier d’une éducation de qualité (Diagne, 2023). La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2015-2025 considère que les cantines scolaires peuvent contribuer à « l’universalisation de la sécurité alimentaire pour les enfants à travers leur passage à l’échelle, notamment dans les écoles primaires et les daaras » (Banque Mondiale, 2023).

Il existe des procédures spécifiques pour les collectivités territoriales dont le budget annuel initial est inférieur à 300 millions de FCFA. Ces dispositions juridiques permettent d’alléger les procédures de publicité et les conditions de participation des fournisseurs mais aussi le recours à des dossiers d’appels d’offres simplifiés. Pour tout marché inférieur à 25 millions de FCFA, les exigences publicitaires sont allégées de même que certaines attestations ne sont plus exigées⁸.

⁸Arrêté n°7119 du 23 mars 2023 en application de l’Art. 80 du Code des marchés publics : [lien cliquable](#)

L'approche de la Demande de Renseignements et de Prix (DRP) est applicable en cas de marchés à faible coût. La DRP simple est utilisée pour un coût du marché inférieur ou égal à 3 millions de FCFA (fournitures/services) ou à 5 millions FCFA (travaux/prestations intellectuelles) alors que la DRP à compétition restreinte est prévue pour les cas où le coût du marché est inférieur à 15 millions de FCFA (fournitures/services) ou à 25 millions de FCFA (travaux/prestations intellectuelles). La DRP à compétition ouverte est préconisée pour le coût du marché compris entre 15 et 50 millions de FCFA⁹. Pour approvisionner les cantines scolaires, les écoles ont la possibilité de faire du gré à gré pour favoriser l'accès des exploitations familiales aux marchés publics (si des achats inférieurs à 3 millions de FCFA) même si les résultats restent très mitigés à cause des produits importés dans certaines cantines scolaires. Par ailleurs, les petits producteurs ou les organisations de producteurs ne sont pas toujours en mesure de satisfaire une commande d'un grand volume de produits alimentaires. Toutefois, la solution préconisée par le Code des marchés publics (Art. 8) est l'allotissement qui consiste à fractionner la grande commande en sous-ensembles appelés « lots » pour s'adapter à la capacité limitée des petits producteurs/fournisseurs dans le but de leur permettre l'accès aux marchés publics (Swensson, 2020).

Le Code des marchés publics du Sénégal¹⁰ dispense les candidats de fournir une garantie de soumission pour les marchés dont le montant est estimé à moins de 80 millions de FCFA (fournitures et autres services que des prestations intellectuelles) ou à moins de 100 millions de FCFA (travaux)¹¹. Une garantie de bonne exécution pour des biens dont la valeur est inférieure à 70 millions de FCFA pour les fournitures et autres services courants mais aussi inférieure à 100 millions de FCFA pour les travaux et services intellectuels n'est pas non plus nécessaire¹². Les coopératives de producteurs ne sont pas liées par la présentation d'une garantie de soumission pour les marchés qui font moins de 50 millions de FCFA (Swensson, 2020, p. 40).

En plus de cela, le Code des marchés publics (Art. 47) donne la possibilité aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) de se regrouper au sein d'un consortium pour proposer une offre qui les engage collectivement ou individuellement sur la base de quotas d'approvisionnement préalablement définis et attribués. Cette disposition constitue une opportunité pour les petits producteurs agricoles pour faciliter leur accès aux marchés alimentaires publics notamment à celui de l'alimentation scolaire mais aussi pour jeter les bases d'une organisation locale capable de répondre aux appels d'offres malgré quelques limites liées à la formalisation et aux obligations fiscales qui sont souvent nécessaires.

Coûts de mise en œuvre

Il y a une forte variabilité du coût unitaire des repas due à une pluralité de programmes de cantines scolaires à laquelle le futur Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAS) devrait apporter une solution d'harmonisation. Le coût de mise en œuvre du PNAS au Sénégal, pour le Préscolaire, l'Elémentaire et le Moyen publics en zones rurales et périurbaines, est évalué par an et en moyenne à 87,5 milliards de FCFA constants (CRES, 2018, cité par Diagne 2023).

⁹Arrêté n°7118 du 23 mars 2023 en application de l'Art. 79 du Code des marchés publics : [lien cliquable](#)

¹⁰http://www.arp.sn/images/Decrets/decree_n_2022-2295_du_28_decembre_2022_portant_Code_des_marches_publics_230201_180122.pdf

¹¹ Arrêté n°7120 du 23 mars 2023 en application de l'Art. 114 du Code des marchés publics : [lien cliquable](#)

¹²Arrêté n°7121 du 23 mars 2023 en application de l'Art. 115 du Code des marchés publics : [lien cliquable](#)

Parmi les éléments qui composent la structure du coût, les denrées alimentaires et vivres sont plus importants que la logistique et le stockage, la gestion et l'administration, le personnel et les équipements (CRES, 2017, p. 68).

Tableau 5 : Coût des repas selon les programmes de cantines scolaires (CRES, 2017)

Programmes	Coût d'un repas (FCFA)	Coût prise en charge d'un élève par an (FCFA)
SADMAD	485	32 980
PAM-Vivre	208	15 392
PAM-Bon d'achat	156	15 288
PAM-Champs communautaires	114	15 960
Programme "Lait à l'école"	111	
Purchase African for Africa	111	

Toutefois, il est important de préciser que ces éléments varient selon les programmes qui n'ont pas forcément la même définition du coût d'un repas. Selon l'analyse coût-bénéfice effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), le modèle PAM-Champs communautaires est plus avantageux avec un gain moyen annuel par chaque élève estimé à 169 000 FCFA tandis que le PAA est à 117 000 FCFA, le programme « Lait à l'école » à 107 000 FCFA, le PAM-Bon d'achat à 107 000 FCFA,

le PAM-Vivre à 82 500 FCFA et le programme Système Alimentaire Durable et lutte contre la Malnutrition en région de Dakar (SADMAD) à 77 000 FCFA (CRES, 2017, pp. 68-69). En termes de bénéfices économiques, une étude d'impact conduite par le GRDR a montré que les cantines scolaires peuvent contribuer à redynamiser l'économie locale et améliorer la qualité de l'offre grâce à une approche de promotion des producteurs et des produits locaux (GRDR, 2022).

Tableau 6 : Financement des programmes d'alimentation scolaire

Indicateurs	Valeurs
Nombre d'enfants bénéficiaires de repas scolaires	500 000 à 1 000 000
Coût moyen d'un repas	113 à 207 FCFA
Coût moyen annuel des matières premières	54 843 653 866 FCFA
Coûts moyens annuels salariaux	466 240 000 FCFA
Participation des familles	200 à 300 FCFA/élève/mois 15 kg de mil/5 kg d'arachide par élève
Budget de la ville par enfant	Pas de ligne budgétaire dédiée aux cantines scolaires au niveau des Collectivités
Budget du gouvernement par enfant	3 500 FCFA/an
Nombre de jours d'école par année académique	150
Nombre moyen de jours d'alimentation scolaire par année académique	74

Financement

D'après l'enquête mondiale sur les Programmes d'Alimentation scolaire réalisée par le Global Child Nutrition Foundation (GCNF) en 2021, le budget du Programme d'appui à l'alimentation scolaire au Sénégal en 2020/2021 était de 3 104 463 USD dont 38% à la charge du Gouvernement, 59% assurés par les fonds internationaux et 3% supportés par le secteur privé¹³. Le financement de l'Etat a été estimé, en 2016, à 9% des ressources budgétaires allouées aux programmes des cantines scolaires. Par ailleurs, la subvention du Gouvernement sénégalais serait passée de 1,2 milliards FCFA en 2014 à moins de 100 millions de FCFA en

¹³ https://gcnf.org/wp-content/uploads/2022/10/Senegal_FRENCH_10_22_r2.pdf

2018-2019 (Document de politique d'alimentation scolaire en cours de révision, n. d. pp. 5-6). Avec 1,4 milliards de FCFA proposés pour les cantines scolaires en 2023 et pas encore débloqués en 2024, le MEN n'y octroie que 0,2% de son budget (Diagne, 2023). En termes de financement, les cantines des écoles élémentaires bénéficieraient aujourd'hui de 2,1% des dépenses publiques (Gohin, 2023, p. 10). Quant aux Collectivités locales, leur contribution se situerait à moins de 5% du financement des écoles (Diagne, 2023). Même si l'éducation est une compétence transférée aux communes¹⁴, l'alimentation scolaire ne l'est pas encore pour leur permettre d'y dédier une ligne budgétaire. Toutefois, certaines Collectivités initient des programmes de cantines scolaires basés sur les circuits courts dans une stratégie de politique alimentaire territoriale comme le Conseil Départemental de Rufisque (CDR) et Dakar (Gonese et Saroumi, 2023). Les sources de revenus des Collectivités locales sont, en grande partie, alimentées par la contribution de l'État. L'Acte III de la Décentralisation prévoit un « fonds de dotation de la décentralisation, créé par la loi des finances, [qui] reçoit une dotation équivalant à 3,5% de la Taxe sur la Valeur ajoutée perçue au profit du budget de l'Etat de la dernière gestion connue ». Par ailleurs, il a prévu également « le Fonds d'Equipement des Collectivités locales [qui] reçoit une dotation équivalant à 2% de la Taxe sur la Valeur ajoutée au profit du budget de l'Etat de la dernière gestion connue ¹⁵», etc. Pour le secteur privé, très peu d'entreprises sont impliquées dans le financement des cantines scolaires. Mais, des ONG et des Fondations (locales) sont souvent approchées par les acteurs de l'alimentation scolaire pour les impliquer dans le financement. Le modèle de cuisine centrale mis en œuvre dans le département de Rufisque avec le CDR pourrait être une des solutions pour impliquer les entreprises dans le financement des cantines scolaires à travers la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). D'autre part, CI collabore avec le secteur privé dans le cadre de la RSE et quelques organisations ont appuyé le financement des cantines scolaires. Les parents d'élèves cotisent entre 200 et 800 FCFA par mois et par élève selon les programmes et les zones. Les élèves, dans certaines zones rurales, contribuent en nature à hauteur de 15 kg de mil ou 5 kg d'arachide par personne. On peut constater également la combinaison de modes de financement par les communautés. D'autres membres des communautés peuvent apporter des dons en légumes, épices ou autres aliments. En plus de cela, il y a la mise à disposition de cuisinières sous forme de bénévolat même s'il y a parfois des indemnités en deçà du niveau de salaire attendu (Diagne, 2023). La contribution des entreprises par la RSE n'est pas toujours au rendez-vous. De plus, cette contribution n'est possible que dans les zones où il y a la présence de ces entreprises, donc, souvent au détriment des zones rurales.

Les écoles bénéficiant de ressources émanant de l'Etat, le MEN, à travers la DCaS, préconise l'utilisation de 16,4% du budget alloué. Le montant du budget est évalué à 3500 FCFA par élève et par an. Cependant, cette mesure n'est pas contrôlée pour s'assurer de son effectivité. Elle n'est pas non plus obligatoire. Toutefois, elle a permis d'allouer 372 196 FCFA à 1 050 écoles durant l'année scolaire 2016-2017 (Gonese et Saroumi, 2023, p. 16). Les ménages et les communautés contribuent à hauteur de 10,4% dans les frais de fonctionnement des cantines scolaires (Diagne, 2023). Cependant, on note que peu de programmes mettent dans leurs structures de coût le travail bénévole des femmes cuisinières qui représente une part importante. A titre d'exemple, dans les modèles de cantines du GRDR dans le département de Rufisque, la rémunération des femmes cuisinières représente entre 25 et 30% des coûts d'un repas estimé à 300 FCFA.

¹⁴Art. 313 de l'Acte III de la Décentralisation : [lien cliquable](#)

¹⁵Art. 324 et 328 de l'Acte III de la Décentralisation : [lien cliquable](#)

Suivi et évaluation

Chaque partenaire dispose de son dispositif de suivi interne. Le PAM a expérimenté la Base de données de l'Alimentation Scolaire au Sénégal (BALISE) avec la DCaS. Ce dispositif reposait essentiellement sur les chargés des cantines au niveau des IEF qui devaient saisir à travers la plateforme les fiches de synthèse trimestrielles. CI et le GRDR ont mis en place, chacun, un dispositif de collecte de données à travers l'outil « Kobo Collect ». CI a associé quelques outils comme une base de données centrale, la cartographie des interventions avec géocode, etc. Ces expériences ont permis à la DCaS de mettre à jour le dispositif « BALISE ». Ainsi, une nouvelle plateforme évolutive dénommée Système de Suivi de l'Alimentation Scolaire au Sénégal (SASSE) a été développée par le MEN. Cette plateforme est intégrée dans le système d'information du MEN. Chaque école connectée saisit les synthèses mensuelles. A terme, le Ministère vise à ce que l'ensemble des partenaires l'utilise. La conception a été faite avec l'implication des acteurs comme le PAM, CI, le GRDR, CICODEV Africa, les Inspections d'Académie (IA) et les IEF. Le SASSE entre dans sa phase de test dans toutes les écoles pour l'année académique 2023-2024. En perspectives, une base de données nationale sur l'alimentation scolaire est en cours de construction avec le MEN/DCaS. En l'absence d'un programme unique de cantines scolaires, chaque partenaire fait ses propres évaluations en fonction des programmes.

Après une évaluation en 2014 du programme d'alimentation scolaire du Sénégal qui a positionné le pays au niveau 2/4 (latent, émergent, établi et avancé), l'Etat a procédé à une nouvelle évaluation en 2023. Cette dernière évaluation s'est faite avec l'approche SABER (Systems Approach for Better Education Results) qui consiste à évaluer les piliers d'un programme alimentaire, de nutrition et de santé scolaires : l'environnement politique et réglementaire, les capacités financières, institutionnelles et de coordination, la conception et l'exécution, le rôle des communautés et du secteur privé. A part le rôle des communautés et du secteur privé qui était au stade 1 (« latent »), le reste des éléments était au stade 2 c'est-à-dire « émergents » en 2014 lors de la première évaluation (Banque Mondiale, 2023).

En dépit d'une volonté politique et d'une reconnaissance internationale sur la question de l'alimentation scolaire, le Sénégal peine à matérialiser les cantines scolaires dans son environnement politique et réglementaire. Mais, l'Etat du Sénégal a fait des efforts en faisant passer la ligne budgétaire dans la Loi de finances de 500 millions à 1,2 milliards FCFA en 2008. Il a aussi opté pour la déconcentration du financement depuis 2014 avec la mesure de l'« allocation directe aux écoles ». Toutefois, ce financement reste toujours marqué par une dépendance aux partenaires extérieurs. Globalement, le rôle des communautés et du secteur privé a connu un progrès en passant de « latent » en 2014 à « émergent » en 2023 tandis que le reste des piliers évalués a stagné au stade 2 c'est-à-dire « émergents » en 2023 (Banque Mondiale, 2023).

Leçons apprises et meilleures pratiques

L'indicateur du taux de couverture des écoles en cantines scolaires évolue de manière erratique : 53% en 2012; 12% en 2019; 13% en 2021; 25% en 2023 (Diagne, 2023). En 2011, 63% des écoles publiques en zones rurales disposaient d'une cantine scolaire contre 12,6% en 2016 (Gonese, 2021, p. 10). Ce qui prouve une dynamique de régression dans les efforts fournis et appelle l'Etat à mettre les financements nécessaires et stables pour la pérennité des cantines scolaires. D'après l'enquête mondiale sur les programmes d'alimentation scolaire réalisée par le Global Child Nutrition Foundation (GCNF) en 2021, 234 533 élèves du primaire

ont bénéficié du Programme d'appui à l'alimentation scolaire au Sénégal durant l'année scolaire 2020-2021. Par ailleurs, les programmes d'alimentation scolaire au Sénégal ont contribué à créer 8 130 emplois de cuisiniers et de préparateurs d'aliments sans oublier les transformateurs, les gestionnaires, les contrôleurs qualité, les manutentionnaires, etc. (GCNF, 2021). L'expérience du PAM a montré que les cantines scolaires ont contribué à améliorer le taux de rétention des garçons et des filles à l'école en 2021 et 2022 avec plus de 99% dans les écoles qu'il a couvertes (PAM, 2023b). Par ailleurs, l'approche de promotion des produits locaux a permis d'avoir des repas scolaires, de disposer de zones d'ombrages dans les écoles avec les arbres fruitiers, de disposer d'un support pédagogique avec les jardins scolaires et les poulaillers, en plus de la génération de revenus supplémentaires pour les CGE (PAM, 2023a). L'évaluation de l'impact des programmes de cantines scolaires sur les performances scolaires au niveau des écoles primaires rurales au Sénégal effectuée par le CRES a démontré que la cantine scolaire impacte significativement la note globale des élèves, leurs capacités de mémorisation, de raisonnement, leurs facultés de compréhension et de connaissance. Cet impact est meilleur avec l'implication des parents d'élèves dans le dispositif des cantines scolaires (Diagne et al, 2012, p. 3). D'ailleurs, la contribution financière des communautés en argent, en nature et en force de travail constitue une pratique importante pour la bonne marche des cantines scolaires au Sénégal.

De plus, la structuration et l'implication active de la société civile autour de la question des cantines scolaires constituent un atout majeur pour faire avancer l'alimentation scolaire grâce à un plaidoyer intense auprès des décideurs. En effet, les acteurs de la société civile tels que le Groupe des Amis de l'Alimentation Scolaire au Sénégal (GAASS) lancé en 2019, le Groupe Multi-Sectoriel des Acteurs de l'Alimentation et de la Nutrition à l'École (GMSANE) créé en décembre 2021 et le Réseau des Parlementaires pour l'Alimentation Scolaire et la Modernisation des Daaras au Sénégal (RPASMDs) mis sur pied en 2021 portent, entre autres, le plaidoyer en faveur d'une Loi spécifique sur l'alimentation scolaire et la modernisation des daaras au Sénégal (Diagne et Ndiaye, 2023).

Depuis 2014, le Sénégal a intégré la culture de l'évaluation par l'approche SABER (Systems Approach for Better Education Results) dans sa politique des cantines scolaires. Cela lui permet de contribuer à combler les limites du dispositif de suivi pour une meilleure mise en œuvre. Le recours à cet outil d'évaluation lui permet également de se hisser au rang des standards internationaux sur la question de l'alimentation scolaire.

Défis et recommandations

Ce travail a abouti à la synthèse de quelques défis auxquels sont confrontées les cantines scolaires au Sénégal. Ces défis sont structurés autour des points suivants :

- *Faiblesse institutionnelle* : La gestion de l'alimentation scolaire confiée à une structure qu'est la DCaS est considérée comme dépourvue des moyens de son ambition¹⁶.
- *Approvisionnement en produits locaux* : Des règles d'achat alimentaire plus claires et des liens plus étroits entre l'alimentation scolaire et la production agricole locale sont nécessaires pour garantir des repas frais, variés, réguliers et sains.
- *Implication des collectivités territoriales* : Leur engagement est indispensable pour assurer une appropriation effective des programmes de cantines scolaires par les populations locales.

¹⁶ Pour cela, il y a des exemples comme le cas du Burundi qui est passé d'une Unité dédiée à une Direction Nationale de l'Alimentation Scolaire (DNAS).

- *Financement stable* : Avec seulement 1,25% du budget national alloué aux cantines scolaires, un financement stable et suffisant reste un défi majeur.
- *Cadre légal spécifique* : L'absence d'une loi sur l'alimentation scolaire et de décrets d'application entrave la mise en œuvre efficace de la politique nationale d'alimentation scolaire avec ses objectifs multiples.
- *Renforcement des capacités* : Les acteurs impliqués dans la gestion des cantines scolaires ont besoin d'une formation supplémentaire sur les procédures de passation des marchés.
- *Transfert monétaire digitalisé* : Malgré ses avantages potentiels en termes de transparence, des obstacles subsistent tels que la couverture limitée du réseau téléphonique et le manque de maîtrise des procédures d'achat.
- *Conditions de préparation des repas* : Elles nécessitent des améliorations significatives, notamment en termes d'infrastructures adéquates, de personnel qualifié et d'ustensiles de cuisine appropriés.

Face à ces défis, nous formulons des recommandations pour améliorer l'environnement de conception et de mise en œuvre des programmes de cantines scolaires au Sénégal.

- *Mettre en place une Loi relative à l'alimentation scolaire*¹⁷ en définissant au moins le cadre d'intervention des acteurs, les modalités ainsi que le suivi-évaluation.
- *Identifier et mettre en place des mécanismes de sécurisation des ressources financières* des cantines scolaires en mettant, par exemple, en place des réformes dans la nomenclature budgétaire des Collectivités territoriales une ligne spécifique dédiée à l'alimentation scolaire, en impliquant davantage les entreprises privées par la RSE.
- *Promouvoir les conditions de négociation et de fixation des prix assez flexibles* pour ne pas léser les contractants en adoptant un système de fixation des prix et de gestion de l'irrégularité des produits plus souple suivant les réalités du moment et des territoires.
- *Soutenir la professionnalisation des acteurs de l'approvisionnement des cantines scolaires* par le renforcement de leurs capacités qui leur facilitera l'assimilation des procédures et des instruments pour la reddition des comptes.
- *Soutenir l'organisation des agriculteurs à l'échelle locale* et renforcer leurs capacités en termes d'administration et de gestion financière pour accroître leur niveau d'accès aux marchés publics d'achats alimentaires.
- *Expérimenter le modèle d'achats groupés* pour des écoles d'une même zone ou d'un même secteur pour tirer profit des avantages des modèles de gestion centralisée et décentralisée des cantines scolaires.
- *Revoir les instruments juridiques et administratifs* en travaillant à l'allègement et à l'adaptation des procédures de passation des marchés, à l'adaptation des conditions de participation des producteurs et du volume de production agricole prévu dans les contrats aux capacités des fournisseurs mais aussi à la facilitation de l'accès à l'information des petits producteurs.
- *Encourager, appuyer et améliorer la mise en œuvre du SASSE* pour la remontée des données plus fiables et régulières pour remédier à l'absence de bases de données régulièrement mises à jour pouvant permettre de renseigner les indicateurs de suivi-évaluation des cantines scolaires. Cela permettra de disposer des données désagrégées et d'alimenter les politiques de mise à l'échelle des bonnes pratiques en écourtant le circuit de remontée des données.

¹⁷A ce titre, le Sénégal pourrait apprendre de l'expérience du Togo qui est en avance sur cet aspect juridique et réglementation qui a mis en place un système de quota de produits locaux dans les repas scolaires et une procédure d'agrément pour les ONG intervenant dans le pays sur l'alimentation scolaire.

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les institutions et personnes qui ont contribué à la production de ce document de travail. Que l'IPAR (Ndiaya Cissé Ndoye), CI (Mame Venus Badiane, Mamadou Diouf et Hyppolite Dossou-Yovo), l'Institut Agro Montpellier (Sylvie Avallone) et London School of Hygiene and Tropical Medicine (Aurélie Fernandez) soient vivement remerciés pour une relecture critique et avisée en vue d'améliorer la qualité de ce document.

Ressources et base de données

Adelman S., Gilligan D.O. and Lehrer K., 2008, « How effective are food-for-education programs? A critical assessment of the evidence from developing countries », *2020 Focus Brief on the World's Poor and Hungry People*, Washington, DC: IFPRI

ANSD, 2022, *La situation économique et sociale du Sénégal en 2019*, Dakar

ANSD et ICF, 2023, *Enquête Démographique et de Santé du Sénégal 2023 : Rapport des indicateurs-clés*, Dakar, Sénégal et Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.

Banque Mondiale, 2023, *Alimentation scolaire : rapport SABER Sénégal*, PAM et Centre d'excellence contre la faim, Politiques de l'Alimentation en Milieu Scolaire

CI, 2023, *Programme SUKAABE JANNGO II 2018-2023*, Dakar, Rapport final de capitalisation

CRES, 2017, *Analyse coût-bénéfice des programmes de cantines scolaires au Sénégal*, Dakar, Rapport final

Diagne D., 2024, *Le budget de l'alimentation scolaire au Sénégal : l'analyse budgétaire 2024*, Dakar, CICODEV Africa et Counterpart International

Diagne A., 2023, *Etude de cas sur les programmes nationaux d'alimentation scolaire et la transition au Sénégal*, Dakar, Ministère de l'Education nationale, CRES et PAM, Rapport final

Diagne A., Lo M. M., Sokhna O. et F. L. Diallo, 2013, *Evaluation de l'impact des programmes de cantines scolaires sur l'efficacité interne des écoles, les acquisitions cognitives et les capacités d'apprentissage des élèves dans les écoles primaires rurales au Sénégal*, Dakar, PEP Working paper 2013-14

Diagne D. et Ndiaye S., 2023, *Etude/diagnostic sur l'état des lieux des politiques, institutions, règlements, lois, réformes, procédures existantes et favorables à l'alimentation scolaire au Sénégal*, Dakar, CICODEV Africa, Counterpart International, Programme d'alimentation scolaire et de nutrition SUKAABE JANNGO II, Rapport final

DPRE/MEN, 2022, *Rapport national sur la situation de l'éducation*, Dakar, République du Sénégal, Rapport provisoire

Drake L., Fernandes M., Aurino E., Kiamba J., Giyose B., Burbano C., Alderman H., Mai L., Mitchell A., Gelli A., 2017, « School Feeding Programs in Middle Childhood and Adolescence », in Bundy D. et al, editors, *Child and Adolescent Health and Development*, 3rd ed. Washington (DC): The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank; 2017 Nov 20. Chapter 12. PMID: 30212132

FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO, 2023, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023. Urbanization, agrifood systems transformation and healthy diets across the rural-urban continuum*, Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017en>

Global Child Nutrition Foundation, 2021, https://gcnf.org/wp-content/uploads/2022/10/Senegal_FRENCH_10_22_r2.pdf

Gohin T., 2023, *Les modes d'organisations des cantines scolaires au Sénégal et leurs effets socio-économiques : une étude sur des cantines de 6 départements des programmes Niamde et Amopar*, Dakar, Montpellier, CDR, GRDR, Institut Agro Montpellier, CIRAD

Gonese Ch. et Saroumi Y., 2023, *L'alimentation scolaire en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo*, CFSI, Inter-réseaux, Fondation de France, Programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Gonese Ch., 2021, *L'alimentation scolaire en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo*, CFSI, Fondation de France, Programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

GRDR, 2022, *Effets socio-économiques d'un dispositif d'alimentation scolaire approvisionné en circuits courts : retour d'une expérience conduite dans 10 départements du Sénégal*, Dakar, AVSF, CICODEV Africa et Caritas Sénégal, Etude d'impact

IPAR et Inter-Réseaux, 2024, *Cartographie des acteurs institutionnels et modèles d'interconnexion entre des acteurs des chaînes de valeur du mil dans les régions de Dakar et Kaolack au Sénégal*, Dakar, Projet « Partenariats, Plaidoyers et Partages de savoirs en faveur de la prise en compte du Mil et produits dérivés dans les achats institutionnels au Sénégal et en Afrique de l'Ouest » (3P-MilSAO)

PAM, 2023a, *Année scolaire 2022-2023 : synthèse d'activités réalisées*, Dakar, PAM

PAM, 2023b, *Présentation de l'activité d'alimentation scolaire du PAM Sénégal*, Dakar, PAM

PAM, 2022, *Etat de l'alimentation scolaire dans le monde*, Rome, Programme Alimentaire Mondial

République du Sénégal, 2016, *Guide des cantines scolaires "investissons pour un environnement scolaire productif"*, Dakar, MEN, DCaS, PAM, CI, USDA

République du Sénégal, 2014, *Plan Sénégal Emergent*, Dakar

République du Sénégal, 2011, *Guide de mise en place et de gestion des cantines scolaires : "investissons pour un environnement scolaire productif"*, Dakar, MEN, DCaS et PDEF

SECNSA, 2024, *Analyse nationale du Cadre Harmonisé au Sénégal : identification et analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Primature

SECNSA, 2023b, *Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH)*, Dakar, Primature

SECNSA, 2023a, *Rapport de l'Enquête de sécurité alimentaire et de nutrition—Octobre 2022*, Dakar, Rapport final

Swensson L. F. J., 2020, *Harmonisation des règles et des pratiques de passation des marchés publics pour la mise en œuvre des initiatives d'alimentation scolaire liée à la production locale : le cas du Sénégal*, Rome, Agence italienne pour la coopération au développement et FAO, Rapport technique.

Auteurs correspondants

Prénoms & Noms	Profils et Adresses	E-Mails
Sidy TOUNKARA	Sociologue, Chercheur, IPAR, Dakar (Sénégal)	sidy.touunkara@ipar.sn
Seyni KÉBÉ	Comptable, Chargé de mission, Suivi-Evaluation, GRDR, Dakar (Sénégal)	seyeni.kebe@grdr.org
Ibrahima HATHIE	Economiste, Chercheur émérite, IPAR, Dakar (Sénégal)	ibrahima.hathie@ipar.sn
Laure TALL	Agroécologue, Directrice de recherches, IPAR, Dakar (Sénégal)	laure.tall@ipar.sn

Citation

Touunkara, Sidy; Kebe, Seyni; Hathie, Ibrahima; Tall, Laure (2024) School Meals Case Study: Senegal. Working Paper. London School of Hygiene & Tropical Medicine. DOI: <https://doi.org/10.17037/PUBS.04672263>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License.

Annexe 1

Quelques indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition (FAO et al, 2023)

Indicateurs	Année de référence	Sénégal	Afrique de l'Ouest
Prévalence de la sous-alimentation dans la population totale	2020-2022 ¹⁸	5,7	14,3
Prévalence de l'insécurité alimentaire grave dans la population totale	2020-2022	11,1	21,2
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population totale	2020-2022	49,8	64,1
Prévalence de l'émaciation chez les enfants (moins de 5 ans)	2022	8,1	6,7
Prévalence du retard de croissance chez les enfants (moins de 5 ans)	2022	17,0	30,0
Prévalence du surpoids chez les enfants (moins de 5 ans)	2022	3,4	2,4
Prévalence de l'anémie chez les femmes (15-49 ans)	2019	52,7	51,8
Prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance	2020	17,2	14,3

Selon le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2023 concernant la tranche d'âge des enfants de 0-5 ans¹⁹, l'émaciation touche 10%, l'insuffisance pondérale concerne 16%, la surcharge pondérale atteint 1% tandis que 18% de cette cible souffrent du retard de croissance. Ces indicateurs évoluent en fonction du type de zones. En milieu rural, le retard de croissance, l'émaciation et la surcharge pondérale sont respectivement à 21%, 12% et 1% chez les enfants de 0-5 ans. En milieu urbain, le retard de croissance, l'émaciation et la surcharge pondérale sont respectivement à 12%, 7% et 2% pour les enfants de 0-5 ans (ANSD et ICF, 2023).

Le Sénégal n'a pas progressé dans l'atteinte de l'objectif relatif à l'émaciation puisque 8,1% des enfants de moins de 5 ans sont touchés, ce qui est supérieur à la moyenne de la région Afrique de l'Ouest (6,7%). La prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est également élevée avec 3,4%. La prévalence de l'anémie chez les femmes de 15-49 ans est un réel problème de santé publique (FAO et al, 2023).

¹⁸ Moyenne des 3 années

¹⁹ Contrairement à la tranche d'âge ciblée pour cette étude (5-19 ans), au Sénégal, l'ANSD et les structures dédiées aux questions d'alimentation, de nutrition et de santé ont leur propre nomenclature statistique. En matière d'alimentation, de santé et de nutrition, les tranches d'âge ciblées concernent 0-5 ans et 15-49 ans. Donc, les données ciblées sur la tranche d'âge 5-19 ans par cette étude sur l'alimentation scolaire ne sont pas disponibles au Sénégal. Cela pose le débat de l'uniformisation des données à l'échelle de la Coalition mondiale sur l'alimentation scolaire.